



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et pour la définition des périmètres de protection concernant les captages dits P3S et F6S, et à l'autorisation pour la commune de Dax de dériver les eaux des captages P3S et F6S destinées à la consommation humaine
Commune de Dax

Par arrêté du 15 novembre 2018, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé d'une durée de 32 jours est prescrite du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019.

Au terme de la procédure, le préfet statue par arrêté, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Cédric GRANGER, chargé d'études en urbanisme et environnement ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [_http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html](http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier, à la mairie de Dax. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique à la préfecture des Landes, 24 rue Victor Hugo à MONT DE MARSAN (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale) aux jours et heures d'accueil du public (du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h).

Le dossier d'enquête publique comprend une note de synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé, un dossier technique et ses annexes, une évaluation du coût des mesures de protection, un plan et états parcellaires, un projet d'arrêté de déclaration d'utilité publique et d'autorisation au titre de la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de DAX, située rue Saint Pierre, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Dax :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| mercredi 19 décembre 2018 | de 13 h 30 à 15 h 30 |
| samedi 22 décembre 2018 | de 10 h à 12 h |
| mercredi 9 janvier 2019 | de 15 h 30 à 17 h 30 |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Dax, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peut être demandées à M. Pascal COUNILH, Régie des Eaux de Dax, 6 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax ; tél : 05 58 90 97 97 .

Mont de Marsan, le 15 novembre 2018

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial

Hélène MALATREY